

Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
04 73 53 24 71
contact@cctdm.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 JUILLET 2020 à 18H00**Séance présidée par :** Tony BERNARD, Président**Date de la convocation :** 8 juillet 2020

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 15 juillet 2020 à 18h00, à la Maison des Sports avenue Léo Lagrange - 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Jean-Éric GARRET, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Maryse BARGE, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Mohammed OULABBI, Atlantique MESSAN, Jean-Luc PRIVAT, Thomas BARNERIAS, Chantal CHASSANG, Yves GACON, Ghislaine DUBIEN, Michel COUPERIER, Éric CABROLIER, Jany BROUSSE, Caroline GUELON, Patrick SAUZEDDE, Marina DA COSTA, Bernard VIGNAUD, André DEBOST, Alexandra VIRLOGEUX, Georges LOPEZ, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Frédéric CHONIER, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Rachel BOURNIER, Serge THEALLIER, Stéphane RODIER, Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Taya ADJIMI, Didier STURMA, Sophie DELAIGUE, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Régine BEAL, Tahar BOUANANE, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Daniel BERTHUCAT à Olivier CHAMBON
Pépita RODRIGUEZ à Bernard VIGNAUD
Régine BEAL à Eric BOUCOURT
Ludovic COMBE à Pierre ROZE
Sophie DELAIGUE à Stéphane RODDIER

Conseillers absents excusés : Bernard LORTON, Michel GONIN.**Conseiller.e.s suppléant.e.s ayant voix délibérante :** Séverine CHAPUIS, Patrice BION.**Secrétaire de séance :** Pierre CONTIE.

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

51

Suppléants ayant voix
délibérantes :

2

Conseillers représentés :

5

Total votants :

58

**DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES THIERS DORE ET MONTAGNE
AU SEIN DE LA FORMATION GRAND CYCLE DE L'EAU SUR LE BASSIN
VERSANT DE LA DORE DU SYNDICAT MIXTE DU PARC LIVRADOIS FOREZ**

Rapporteur : Tony BERNARD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération 20190912-01 du 9 septembre 2019 relative au transfert de la compétence GEMAPI sur le Bassin versant de la Dore au Syndicat mixte du Parc Naturel Livradois forez.

Il appartient au Conseil Communautaire de désigner ses représentants au sein de la formation « Grand Cycle de l'Eau sur le bassin versant de la Dore du Syndicat Mixte du Parc Livradois Forez.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Désigne** en tant que représentants de la Communauté de communes au sein de la formation Grand Cycle de l'eau sur le Bassin versant de la Dore du Syndicat Mixte du Parc Naturel Livradois Forez, les Conseillers Communautaires suivants :
 - David DEROSSIS
 - Thomas BARNERIAS.

TOTAL VOTANTS : 58	Conseillers présents : 53	Représentés : 5	Non-participation :
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 58	Pour : 58	Contre :	
Abstentions :			

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD
Maire de Châteldon

